



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 mars 2023 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la succession Jude Baillargeon, représentée par Madame France Baillargeon et M. Luc Baillargeon.

Nature et effets :

Permettre une opération cadastrale consistant à remplacer les lots 6 380 551 à 6 380 553, afin de créer treize (13) nouveaux lots, dont un lot a une largeur moindre que la largeur minimale exigée, et cinq (5) lots dont l'orientation n'est pas conforme à l'angle minimal requis par le règlement de lotissement.

Identification du site concerné :

Les lots 6 562 268 à 6 562 272, et le 6 562 278, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situés sur le chemin Baillargeon.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 28^e JOUR DE FÉVRIER 2023.

Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de la succession Jude Baillargeon, représentée par Madame France Baillargeon et M. Luc Baillargeon à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 28 février 2023.

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière

28-02-2023
Date